

Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 08/10/2025
Date publication : 21/10/2025
Secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Séance du 15 octobre 2025
Sous la présidence de M. Vincent NOE

Etaient présents les conseillers :

Mmes et MM. Alain ALBRECHT, CROLET Céline, DOLLINGER Claude, FAHRNER Stéphane,
GILGER Rebecca, HUBER Myriam, JACINTE Matthieu, NOACCO Damien, RIHN Matthieu , STOLL
Michel, WEYHAUPT Loïc

Absents excusés : CAMELOT Claire-Hélène, ESCHBACH Patrick

Désignation du secrétaire de séance : GILGER Rébecca

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal du 3 septembre 2025.

Le Conseil Municipal approuve la suppression du point n°4 « panneaux directionnels » , remplacé par le point « subvention souvenir Français » et l'ajout d'un point n°5 « Avenant marché travaux - réfection de voiries ».

1) Echange parcelles GASS – Acte administratif :

M. le Maire, explique aux conseillers, que lors de la création de la Place du corps de garde, Mme GASS Marthe, domiciliée 14 route des Romains à Kuttolsheim, avait cédé à la commune les parcelles cadastrées section n°1 parcelle n°5 d'une contenance de 0,67 ares, parcelle n°309 d'une contenance de 0,76 ares et parcelle n°310 de 0,22 ares en échange de parcelles communales cadastrées section n°1 parcelle n° 272 de 1,41 ares de et n°273 de 0,01 ares. Or cet échange n'a jamais été retranscrit au niveau du livre foncier et du cadastre.

Afin de régulariser la situation, il convient à la commune d'acquérir et de céder les dites parcelle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ➔ décide de procéder à l'échange des parcelles cadastrées section n°01 parcelles n°272 et n°273 contre les parcelles cadastrées section n°01 parcelles n°05 et n°309.
- ➔ de procéder à cet échange par acte administratif
- ➔ autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition

2) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)- avenant à la convention avec le centre de gestion :

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en 2018, le Centre de gestion du Bas-Rhin accompagne les collectivités territoriales dans leur mise en conformité.

I. Le dispositif d'accompagnement RGPD proposé par le CDG du Bas-Rhin

Le CDG du Bas-Rhin met à disposition des collectivités un Délégué à la Protection des Données (DPD) et une plateforme sécurisée permettant de renseigner et de tenir à jour le registre des traitements. Cet accompagnement vise à répondre à une obligation légale : le RGPD s'applique à toutes les collectivités, quel que soit leur effectif, et vise à renforcer la protection des données personnelles des administrés et à assurer la transparence des traitements. Il engage la responsabilité de la collectivité en cas de manquement ou de contrôle de la CNIL.

L'article 30 du RGPD impose notamment la tenue d'un registre des activités de traitement, document central de la conformité. Or, nous constatons que plusieurs collectivités ayant pourtant adhéré au dispositif n'ont pas encore entrepris cette démarche. Le non-respect des obligations prévues par le RGPD expose les collectivités à divers risques : sanctions administratives de la CNIL, actions en justice des personnes concernées, ou encore perte de confiance des administrés en cas de publication de sanctions.

Il est donc essentiel de prendre en considération ces obligations en matière de protection des données pour éviter ces risques potentiels.

Pour prévenir ces situations, le CDG67 propose un accompagnement juridique et documentaire complet : aide à la mise en conformité via notre plateforme, avis juridiques sur des projets impliquant des données personnelles, veille réglementaire, mais aussi appui en cas d'incident ou de demande d'exercice des droits par les usagers. Ces informations sont disponibles sur notre application disponible via ce lien : <https://rgpd.cdg67.fr/login>.

II. L'avenant tarifaire à la convention d'adhésion

Afin d'assurer la continuité et la qualité de cet accompagnement, vous trouverez ci-joint un projet d'avenant tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Celui-ci adapte les modalités financières de notre intervention, dans un contexte où les exigences en matière de protection des données ne cessent d'évoluer. La principale évolution concerne le mode de calcul du forfait annuel, désormais basé sur le nombre d'agents employés par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise, le Maire :

A signer l'avenant n°2 à la convention RGPD pour la mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne

3) Location de l'ancienne laiterie :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, qu'il a été sollicité par la Ferme WEYHAUPT représentée par M. Loïc WEYHAUPT, située, 6 rue des Prés à KUTTOLSHEIM, pour l'installation d'un distributeur de légumes dans l'ancienne Laiterie, Place du Corps de Garde. Monsieur le Maire propose de définir un tarif de location d'un montant de 180 €/mois, les charges restant aux frais du locataire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, :

- Approuve le lancement du projet à compter du 01/01/2026
- Définit le loyer de la Laiterie à 180 € / mois à compter du 01/04/2026
- Autorise M. le Maire à signer un bail de location de l'emplacement.

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1

4) Subvention souvenir français :

M. le Maire rappelle aux conseillers que la commune fait appel chaque année au Souvenir Français lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'allouer une subvention de 100€ au titre de l'année 2024 et 2025 à l'association du Souvenir Français

5) Avenant marché de travaux – réfection de voiries :

Suite aux travaux du SDEA, rue de l'Eglise et rue de la Souffel, et vu l'état de la voirie, la partie enrobée doit être revue à la hausse pour la totalité des 2 rues.

Pour rappel, le marché initial est de 70 886,25 € HT.

M. le Maire présente un devis supplémentaire à hauteur de 16 240,50 € HT soit 19 488,60 € TTC

Après en avoir discuté et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer le devis complémentaire d'un montant de 16 240,50 € HT.

6) Divers :

- **Panneaux directionnels** : Compte rendu de la réunion du 10/09/2025

- **Boulangerie** : projet de rachat de la boulangerie du village pour pouvoir la louer à de nouveaux boulangers afin de conserver ce commerce dans le village
- **Travaux d'enrobés** : rue de la Souffel, Eglise et rue de Nordheim entre le 4 et 14 novembre 2025

Le Maire,
Vincent NOE

La secrétaire,
Rébecca GILGER

**ORDRE DU JOUR
MERCREDI 15 OCTOBRE 2025**